

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DU PETROLE,  
DES MINES ET DE L'ENERGIE

DIRECTION GENERALE

N° ADAF /PR/MPME/DG/2019



UNITE – TRAVAIL – PROGRES

N°Djamena, le **08 NOV. 2019**

### **NOTE D'INFORMATION AU PUBLIC**

Dans le cadre de l'application de la Loi n° 018/PR/2016 du 24 novembre 2016 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques et de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), le Gouvernement du Tchad s'est engagé à maintenir et à renforcer la transparence dans le secteur extractif afin que ses citoyens puissent être bien informés sur les activités liées à l'exploitation des ressources naturelles.

A cet égard, le Gouvernement réitère sa détermination à poursuivre la mise en œuvre de l'ITIE et vise la conformité aux exigences de la Norme ITIE.

D'ores et déjà, concernant le secteur pétrolier, le Gouvernement a publié sur le site de l'ITIE Tchad à travers un mini-cadastre pétrolier, toutes les Contrats Pétrolier ainsi que leurs textes d'application et modificatifs subséquents à l'adresse suivante : <http://itie-tchad.org/mini-cadastre/>.

**Le Ministre du Pétrole, des Mines et de l'Energie**

  
**MAHAMAT HAMID KOUA**  
